

Conditions économiques

2026-2027



Residencia
Universitaria
Sarrià

TARIFS HÉBERGEMENT

Séjour complet (10 mois de septembre à juin)

Chambre double partagée : 1.355 €/mois
Chambre partagée en duplex : 1.500 €/mois
Chambre individuel : 1.738 €/mois

Court séjour (de 2 à 9 mois)

Chambre double partagée : 1.506 €/mois
Chambre partagée en duplex: 1.667 €/mois
Chambre individuel : 1.931 €/mois

Séjour quotidien

Chambre double partagée : 54 €/jour
Chambre partagée en duplex: 60€/jour
Habitació individuel: 70€/jour

Les prix indiqués incluent 10% de TVA. Toutes les tarifs d'hébergement incluent les services principaux de la résidence.

TARIFS DES SERVICES

Service de stationnement

Voiture couverte : 13,25 €/jour - 90 €/mois
Voiture non couverte : 10 €/jour - 79 €/mois
Moto couverte : 8,5 €/jour - 41 €/mois
Moto open : 6,5 €/jour - 31 €/mois
Autres prestations : voir grille tarifaire

DONNÉES BANCAIRES

Transferts nationaux

RESIDENCIA UNIVERSITARIA SARRIA
BBVA ES97 0182 6541 1102 0004 0741

Transferts internationaux

RESIDENCIA UNIVERSITARIA SARRIA, S.L
NIF B61332151
IBAN: ES97 0182 6541 1102 0004 0741
BIC/SWIFT: BBVAESMMXXX

CONDITIONS

Nos prix sont par personne et par mois en pension complète, tout comme le tarif journalier est par personne et par jour en pension complète. Toutes les tarifs et services seront soumis au taux de TVA en vigueur. Les 24 et 31 décembre, aucun dîner ne sera servi, et les 25, 26 décembre et 1er janvier, seul le petit-déjeuner sera servi. L'absence temporaire d'un résident ne donne pas droit à une réduction de la tarification mensuelle.

Une fois la place confirmée, le délai pour effectuer le dépôt de 2.000 € sera indiqué. Si ce dépôt n'est pas effectué à temps, la chambre pourra être attribuée à une autre personne. Le nom du futur résident doit être mentionné dans le libellé du virement, et le justificatif, accompagné du formulaire d'autorisation bancaire, doit être envoyé par email. Les frais de transfert sont à la charge du demandeur.

Le dépôt sera remboursé à la fin de la période réservée, à partir du 28 juillet (séjour à l'année universitaire complète) et le 15 de chaque mois pour les autres séjours, une fois écoulé le délai de 58 jours prévu par la législation sur les remboursements bancaires. Le dépôt est soumis aux conditions financières ainsi qu'au règlement de séjour et de comportement et ne sera pas remboursé si le résident renonce ou quitte sa place de manière anticipée pour des raisons personnelles ou disciplinaires, sauf en cas de non-admission dans l'établissement universitaire demandé ; dans ce cas, la demande de remboursement devra être présentée par écrit dans les 10 jours suivant la notification et toujours avant le 1er septembre, accompagnée du justificatif de non-admission. En cas d'anticipation de la date de départ, le résident perd tout droit sur sa place, ainsi que le dépôt et les paiements effectués. La résiliation devra être communiquée par écrit avant le 15 de chaque mois ; à défaut, le résident devra régler le mois en cours ainsi que le mois suivant. Si la notification est remise après le départ, la date de remise de la lettre sera prise en compte aux fins de paiement.

Les séjours de toute la durée du cours et de 2 à 9 mois sont payés mensuellement. Les séjours de moins de 2 mois doivent être payés intégralement à l'avance. Le paiement du service de parking est mensuel, le 1er de chaque mois, et les frais supplémentaires (photocopies, blanchisserie, etc.) sont facturés le 15. Le dépôt, les mensualités et autres services seront payés par prélèvement automatique sur un compte bancaire espagnol ou d'un pays de l'espace SEPA. Les frais de gestion pour les retours de prélèvements sont à la charge du résident. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon avant la fin du mois. Le non-paiement de deux mensualités entraînera la suspension du service. Les factures sont envoyées par email, et pour des factures papier, il faut en informer le Département de Réception.

La signature du document annexé (page 2/2) constitue l'acceptation de l'Ordre de Domiciliation de Paiement Direct SEPA et implique également l'acceptation des conditions ici détaillées ainsi que du règlement de la résidence, disponible sur notre site web, que le résident doit connaître et respecter.

ORDRE DE DOMICILIATION DE PAIEMENT DIRECT SEPA

Référence de l'ordre de domiciliation

Nom du créancier: **RESIDENCIA UNIVERSITARIA SARRIA, S.L**

Identifiant du créancier : **ES 98 000 B61332151**

Adresse : **C/ ESPORTS 1-7, 08017, Barcelona, España**

Par la signature de ce formulaire de mandat/ordre de domiciliation, j'autorise la Résidence Universitaire Sarrià à envoyer des instructions à ma banque pour prélever les montants correspondants sur mon compte, conformément aux termes établis par la Résidence Universitaire Sarrià. De plus, la Résidence Universitaire Sarrià s'engage à émettre des ordres exclusivement pour les montants liés aux mensualités et aux services supplémentaires. J'accepte également **les conditions économiques ainsi que la réglementation en vigueur pour chaque année académique, disponibles sur le site web et exposées sur le document précédent (page 1/2) de cet ordre de domiciliation.**

Personne au nom de laquelle le paiement est effectué (résident) :

Nom du débiteur(s) (titulaire(s) du compte de prélèvement) :

Adresse du débiteur (adresse, code postal, ville, province et pays) :

SWIFT/BIC (peut contenir 8 ou 11 caractères) :

Numéro de compte - IBAN (En Espagne, l'IBAN comporte 24 caractères commençant toujours par "ES". Selon le pays, il peut contenir jusqu'à 34 caractères):

Type de paiement: Paiement récurrent ou Paiement unique

Date et localité À _____, le _____ del 20_____

Signature du débiteur (titulaire du compte)

Signature du/de la résident(e)